

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Siège social : 14, rue de la Tour, 75116 PARIS

Numéro 54 – février 2017

www.cpat.fr

Editorial

Jérôme Monod nous a quittés le 18 août 2016. Délégué de 1968 à 1975 après avoir été l'adjoint d'Olivier Guichard alors premier Délégué, c'est une grand figure de l'aménagement du territoire qui disparaissait.

Beaucoup de membres du Cercle l'ont connu, soit à la Datar dont il fut un patron inoubliable, soit au Cercle dont il fut toujours l'un des soutiens et dont il animait régulièrement les réunions. Sa personnalité nous a tous marqués au point que ceux qui n'ont pas eu la chance de le rencontrer ont connu son influence et son rayonnement et ont pu avoir le sentiment de l'avoir côtoyé.

Le Cercle publie aujourd'hui certains des textes par lesquels ses membres lui rendent hommage.

Marc Gastambide
Président du Cercle



A vos Agendas, les prochaines réunions du Cercle

Mardi 28 février 2017 à 17 h 30

Rencontre-débat pour la présentation du livre
« **La Datar, 50 ans au service des territoires** »
à la Documentation française, 29 quai Voltaire,
Paris 7ème
Inscription au 01 40 15 70 77

Mercredi 8 mars 2017 à partir de 17 h

Assemblée générale du Cercle
puis à 18 h
Conférence de Jean-Michel Thornary
Commissaire général à l'égalité des territoires

Ministère de l'aménagement du territoire
72 rue de Varennes, Paris 7^{ème}

Sommaire

- A VOS AGENDAS
- HOMMAGES A JEROME MONOD :
 - Marc GASTAMBIDE
 - François ESSIG
 - Philippe de CASTELBAJAC
 - Jean-Marie SIMON
- UNE NOUVELLE AMBITION TERRITOTIALE
POUR LA FRANCE EN EUROPE

Marjorie JOUEN

**JEROME MONOD,
le véritable bâtisseur de la Datar**

François Essig

Dans les livres d'histoire, la politique d'aménagement du territoire est inscrite dans les grandes œuvres de l'ère « gaullienne » et « pompidolienne » pour redonner à chaque partie du pays ses chances de participer au redressement national. Dans les ouvrages de sciences politiques, la DATAR, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, l'outil créé au service de cette politique, est regardée comme l'exemple typique de l'administration de mission, une forme souple et légère de gestion d'enjeux nationaux. Un homme symbolise la politique d'aménagement du territoire comme la DATAR : Olivier Guichard, son inspirateur, son premier délégué, puis plus tard pendant plusieurs années son ministre responsable. Bien sûr, le poids du Premier ministre puis du Président de la République Georges Pompidou a été considérable dans les réussites qui ont jalonné les douze premières années de la délégation, son enfant chéri. Dans les « parrains » politiques, je n'oublierai pas non plus Michel Debré qui traduisait ses fulgurances d'analyse politique en petites notes qui ont inspiré plusieurs grandes actions de la DATAR.

Avec le recul, je considère aujourd'hui que Jérôme Monod aura été la véritable cheville ouvrière de cette saga gaullienne. Il a su ouvrir largement le champ d'action de l'aménagement du territoire ; il a donné du corps à toutes les grandes opérations engagées dans ce cadre en innovant dans les voies et moyens d'action ; il a animé l'équipe de la DATAR en créant cet esprit DATAR qui aura marqué tous ceux qui ont vécu l'aventure des premières années.

Avec Olivier Guichard, il a très vite démontré que l'objectif de rééquilibrage des territoires ne pouvait se limiter au seul déménagement des activités de Paris vers la province et que l'enjeu de l'aménagement du territoire n'était pas seulement « Paris et le désert français ». Son objectif permanent a été d'inscrire l'action de la DATAR dans le concret des opportunités et des crises économiques du moment et, simultanément, d'orienter les études avec un regard vigoureusement prospectif et ouvert en permanence sur l'international.

Pour atténuer l'emprise de la capitale sur la vie économique du pays, il était indispensable de créer des contrepoids, c'est-à-dire de véritables centres de décision dans les régions. Le renforcement de « métropoles régionales » a

été le premier enjeu dans ce sens. Pour définir les objectifs assignés aux métropoles alors choisies et les moyens d'action, adaptés aux situations locales, à mettre en œuvre, Jérôme Monod met en place des structures d'étude originales, les OREAM (Organisme d'étude et d'aménagement d'aires métropolitaines). Le bouillonnement d'idées et de projets qui émergera des travaux des OREAM réveillera les ambitions de ces métropoles et dessinera les grands traits de leur avenir, en termes de fonctions de services comme en termes d'urbanisme. Des grandes opérations, comme par exemple la création de la zone portuaire et industrielle de Fos ou la rénovation des centres ville de La Part Dieu à Lyon ou Mériadec à Bordeaux sont ainsi lancées dans le prolongement des travaux des OREAM.

Très vite aussi, Olivier Guichard et Jérôme Monod inscrivent dans la politique d'aménagement du territoire les grandes opérations d'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, de l'Aquitaine et de la Corse pour entraîner le développement de ces régions défavorisées, avec le souci aussi d'améliorer la balance commerciale touristique du pays fortement concurrencé par l'Espagne.

Jérôme Monod place la DATAR au cœur des sujets d'actualité qui concernent les activités économiques. A l'instigation de Michel Debré, la délégation prend la responsabilité de la conversion des activités minières ou industrielles fortement touchées par la concurrence internationale ou tout simplement par l'épuisement des ressources naturelles. Les bassins miniers du Nord, de la Lorraine et du Centre Midi ou la production sidérurgique de la Lorraine sont directement touchés dans ce contexte. Toutes ces régions entrent dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. La politique volontariste d'industrialisation du Président Pompidou et l'ouverture aux investissements étrangers serviront les actions de conversion.

De la même manière, la DATAR se voit confier la politique de rénovation rurale pour permettre à la Bretagne, au Massif central et aux zones de montagne de rattraper les handicaps qui les freinent au moment où la modernisation de l'agriculture entraîne un exode rural massif. Conversion industrielle ou rénovation rurale, dans les deux cas, Jérôme Monod innove en mettant en place des « Commissaires » qui personnalisent l'action engagée. Les personnalités choisies – Michel Drancourt, Pierre Billecocq, Jean Mattéoli, Jacques Voisard, Jean Michardière entre autres – sont marquantes et feront de très belles carrières ultérieurement.

Mais Jérôme Monod se montrera particulièrement audacieux et créateur dans l'orientation volontairement prospective qu'il donne au système d'études de la DATAR. Avec Serge Antoine et Gérard Weill, il installe le SESAME, le dispositif qui produira les « scénarios », ces documents qui participeront fortement à l'image de la délégation. Ils prennent conseil auprès de Gaston Berger, le promoteur de la prospective en France et de Bertrand de Jouvenel, le fondateur de Futuribles. Ils font appel aux spécialistes du Hudson Institute, ce qui leur permet d'associer d'éminentes personnalités du monde international des affaires – le patron suédois de Volvo, un banquier brésilien...- à la réflexion sur les futurs de la France. Le scénario de l'inacceptable sur « Une image de la France de l'an 2000 », le scénario sur « L'agriculture sans terre », comme les travaux sur l'avenir du secteur tertiaire soulèveront débats et polémiques mais serviront les objectifs de la politique d'aménagement du territoire.

C'est avec ce regard tourné vers l'extérieur et le futur que Jérôme Monod et Serge Antoine feront émerger en France la préoccupation puis la politique de l'environnement. Après un voyage aux Etats-Unis, ils alertent le Premier ministre sur les mouvements d'opinion qui apparaissent Outre atlantique sur les risques d'atteintes au cadre de vie du fait des agissements humains. Simultanément ils suivent les travaux prospectifs du Club de Rome qui attirent l'attention sur les perspectives d'épuisement des ressources naturelles du fait des excès de consommation. La DATAR proposera les « cent mesures de l'environnement » dont la première, la création d'un ministère de l'environnement, assurera le lancement de la véritable politique de l'environnement.

Vision prospective, ouverture permanente sur le monde extérieur, dans le contexte de l'époque, la démarche de Jérôme Monod surprenait ; elle restera sa marque de fabrique dans toute sa vie professionnelle.

Véritable patron de la DATAR après le départ d'Olivier Guichard, Jérôme Monod a imprimé aussi son style dans le management des équipes. Nous nous étions fixés une limite maximum d'effectifs à cent personnes, dont trente chargés de mission directement responsables, pour assurer, à l'échelon central, l'ensemble des opérations à initier, exécuter ou surveiller. Ce nombre restreint de collaborateurs permettait de structurer une organisation avec le minimum de hiérarchie. La réunion du lundi matin, où le délégué donnait ses instructions ou plutôt exposait ses axes de travail et où chacun des chargés de mission faisait le point sur les

sujets en cours, assurait une bonne transmission de l'information.

Il faut se replacer dans l'époque pour ne pas oublier qu'alors, tout se décidait à Paris, que les élus se méfiaient de toutes les structures intermédiaires comme la région. Il était indispensable de garder le contact avec les responsables locaux. Olivier Guichard nous avait montré la voie en gardant sa porte toujours ouverte y compris aux élus de l'opposition politique : les grands leaders régionaux socialistes, comme Pierre Mauroy à Lille ou Louis Bazerque à Toulouse, ou de gauche comme Hubert Dubedout à Grenoble étaient reçus avec les mêmes égards que les représentants de la majorité politique. Mais le contact sur place restait important ; le délégué se déplaçait beaucoup ; les chargés de mission étaient largement sur le terrain et le dialogue avec la base était fructueux ; les « commissaires » assuraient une présence permanente dans les régions qui leurs étaient confiées. A l'époque, chacun s'estimait satisfait par ce mode de faire ; ultérieurement, il a soulevé naturellement bien des critiques. A une planification centralisée, la DATAR préférait favoriser l'émergence de projets partant de la base.

Jérôme Monod avait son style propre de management, largement participatif ; il écoutait beaucoup, il faisait totalement confiance. Comme adjoint à ses côtés pendant douze années, j'ai été amené à prendre très souvent des positions qui engageaient la DATAR ; pas une seule fois il ne m'a désavoué. En même temps, son mode d'action était aussi très autoritaire. Quand il avait un projet en tête, il n'y avait jamais de temps à perdre. La méthode d'action pouvait être assez brutale. En tant qu'adjoint, j'avais souvent comme mission d'aller recoller la porcelaine cassée, la complémentarité de nos tempéraments se révélait utile et efficace.

Jérôme Monod savait aussi s'entourer de personnalités de la sphère publique ou privée qui lui apportaient conseils ou aides dans la gestion des grands projets. Philippe Lamour à la tête de la Commission Nationale d'Aménagement du territoire, Pierre Racine en tant que patron de la Mission d'aménagement du Languedoc-Roussillon, Roger Goetze pour tout ce qui concernait les villes nouvelles et les grandes opérations d'urbanisme, autant de noms connus et reconnus alors qui crédibilisaient les actions des jeunes activistes de la DATAR.

« L'aménagement du territoire a pour vocation d'anticiper sur l'avenir et de mêler toujours aux

critères économiques les aspects sociaux de la vie collective ». Dans la conclusion de son livre « Transformation d'un pays » où, en 1974, il tire les leçons d'une décennie d'actions vigoureuses sur le terrain, Jérôme Monod évoque les évolutions de la société française et s'interroge sur les risques du changement. En relisant ces lignes aujourd'hui, on est frappé par sa capacité d'anticipation. Toutes les interrogations qu'il soulève alors sont d'une actualité brûlante : impact des mouvements migratoires, desserrement des liens dans la famille, montée de la délinquance urbaine, émergence d'« énormes machines bureaucratiques », travail en miettes, multiplication des exclusions..., c'est dans cet « aménagement de l'invisible » qu'il souhaitait inscrire la démarche de l'aménagement du territoire. Il s'y attachera sous d'autres formes dans la suite de son parcours professionnel et de ses engagements politiques

F.E.

HOMMAGE de Philippe de Castelbajac

J'ai vu Jérôme Monod pour la dernière fois l'hiver dernier avec Jean-Marie Simon. Il nous avait demandé de venir l'aider à préparer une allocution sur Olivier Guichard. A ceux qui ne l'ont pas rencontré depuis l'époque de la Datar, je peux dire qu'il n'avait changé, ni dans son apparence physique ni dans son caractère, malgré l'âge et la maladie. Toujours la même énergie.

Il était d'abord un homme d'action, mais il n'était pas que cela. Il y a quelques années, il avait entrepris un voyage au Bhoutan qui l'avait émerveillé et dont il avait tiré un livre empreint de sérénité. Et il était fidèle en amitié. Vers la fin de mon passage à la Datar, j'ai eu une attaque de tuberculose. Il a demandé à son père, un illustre chirurgien spécialiste de cette maladie, de venir me voir pour s'assurer que j'étais bien soigné. Et, pour en revenir à notre dernière rencontre, il s'est exprimé sur Olivier Guichard d'une manière qui montrait une véritable reconnaissance.

De la période de la Datar, je garde le souvenir de l'ardeur au travail et en même temps de la bonne humeur qui y régnait. Jérôme Monod avait l'art d'écouter les chargés de mission et de les stimuler. Nous n'en parlions pas lors de nos dernières rencontres, car il n'était pas tourné vers le passé. Mais, pour avoir suivi l'évolution

de la décentralisation grâce aux mises à jour du Que sais-je que nous avons écrit, je garde le sentiment que la Datar était sur le chemin de la réussite lorsqu'il l'a quittée. Il existe un graphique, que je n'ai malheureusement pas pu insérer dans la dernière mise à jour, parce qu'il date d'une dizaine d'années et n'a pas été actualisé, qui montre comment a évolué la part de la population vivant en Ile-de-France depuis le début du XIXème siècle. On voit une progression rapide et continue de ce pourcentage jusque vers les années 1960, puis la ligne s'infléchit et devient horizontale dans les années 1970. C'est d'abord à Olivier Guichard et à Jérôme Monod qu'on le doit, et c'est pour nous une fierté de les avoir secondés.

Ph.de.C

HOMMAGE de Jean-Marie Simon

Je reste encore très marqué par une réflexion que Jérôme Monod a faite, de retour d'un déplacement en province.

Il avait eu, dans la ville où il s'était rendu, plusieurs réunions avec des élus locaux, des chefs d'entreprise, des responsables d'organismes d'aménagement. Pour ce déplacement, il était accompagné par le chargé de mission responsable de la politique industrielle et des relations avec les entreprises, Pierre Durand.

Jérôme Monod était ravi de sa journée et, ce qui le mettait en joie, c'est que, lorsqu'ils étaient arrivés sur place, tout le monde s'était précipité sur Pierre Durand : « Bonjour Mr Durand, comment allez-vous Mr Durand ? » en se réjouissant de le revoir ! Pierre, un peu gêné, s'était tourné vers Jérôme Monod et leur présentait le Délégué !

Et Jérôme Monod de se réjouir de cet accueil qui démontrait la notoriété et la considération dont jouissaient ses collaborateurs en province !

J-M.S.

UNE NOUVELLE AMBITION TERRITORIALE POUR LA FRANCE EN EUROPE

Marjorie Jouen

Conseillère externe de l'Institut Jacques Delors,
Co-auteur du rapport présenté au Cercle pour l'aménagement du territoire
8 septembre 2016

Marjorie JOUEN, conseillère externe de l'Institut Jacques Delors, a présenté au Cercle le rapport intitulé « L'aménagement du territoire en France : refonder les relations Etat-collectivités », demandé par le Premier Ministre à Claudy Lebreton.

Cette conférence a fait l'objet d'un article dans La Feuille n°9 d'octobre dernier.

Marjorie Jouen a évoqué son ressenti à l'issue du travail qu'elle a fait au côté de Claudy Lebreton, dans un exposé si intéressant que le Cercle lui a demandé de le présenter dans cet article qui nous est proposé ici.

Je vous invite à le lire tant son actualité est grande.

Marc Gastambide

Les principales « découvertes » relatives à l'aménagement du territoire en France en 2016.

Avec le succès de la formule de l'égalité des territoires et un peu plus tôt, celui de la compétitivité territoriale, il faut remonter à plus de dix ans pour retrouver des analyses substantielles se référant à la notion d'aménagement du territoire et au début des années 2000, pour ce qui est du cadre législatif. Les principales « découvertes » de la mission semblent être au nombre de 4.

1 - Le dynamisme du « modèle » de développement urbain, sur les plans conceptuel et opérationnel, alimenté par les agents économiques (grands opérateurs, entreprises du BTP et fournisseurs de services) et financiers, tranche de manière frappante avec l'atonie ou le délaissement des préoccupations d'aménagement du territoire. Il existe aujourd'hui une très grande créativité technologique, financière, professionnelle et même réglementaire focalisée sur tout ce qui touche aux villes, en tant que lieux de concentration de population. La priorité est donnée à la résolution des problèmes de mobilité, de logement et de consommation énergétique, en postulant des effets de percolation, d'entraînement ou de diffusion territoriale. Cet engouement intellectuel contraste fortement avec une relative pauvreté des réflexions territoriales à plus vaste échelle ou, si l'on pense au passé, à la recherche d'un meilleur équilibre du développement. En effet, sur ces sujets, un très petit nombre d'experts connus publient chaque année - en français - un nouvel essai, souvent polémique, mais sans apporter un matériau nouveau susceptible d'ouvrir de vastes débats pluridisciplinaires d'où pourraient émerger de nouveaux concepts et perspectives politiques.

2 - Les « gouvernants » territoriaux sont désorientés et se sentent impuissants, face aux deux révolutions du numérique et du changement climatique qui s'ajoutent à la pression de la globalisation. Qu'il s'agisse d'élus ou de responsables administratifs, leur constat concorde sur l'épuisement des modèles socio-économiques qui ont permis à la France de se reconstruire après la seconde guerre mondiale, puis d'atteindre un haut niveau de développement jusqu'à la fin des années 80. Tout en étant conscients de l'existence de nouveaux enjeux socio-économiques et environnementaux, et de nouvelles dynamiques technologiques et démographiques trans-continentales, ils déplorent leur incapacité à faire les choix et activer les bons leviers pour atteindre des résultats positifs pour leurs territoires.

3 - Les grilles d'interprétation et de catégorisation habituelles des territoires sont devenues inopérantes ou ont perdu toute signification pour les décideurs, comme pour les citoyens. J'en donnerai quelques exemples, parmi les classifications ou les slogans qui ont plus ou moins guidé les 50 dernières années d'aménagement du territoire en France.

□ L'opposition urbain-rural, que tout le monde récuse (évidemment), a bien sûr perdu son sens historique qui assimilait le rural à l'agriculture et l'urbain à l'industrie, mais aussi celui plus récent qui faisait du rural un lieu de résidence pour des employés urbains ou un foyer d'exode. Aujourd'hui l'innovation emprunte des canaux nouveaux et les populations rurales expérimentent parfois de leur

propre initiative des modes de vie plus durables, en matière d'énergie, de rénovation thermique, de transports collectifs, de circuits courts alimentaires. Les campagnes se repeuplent avec des populations très qualifiées et actives.

□ Paris et le « désert français » n'a plus de résonance pour les décideurs publics. Pour les très grandes villes, telles que Paris, Lyon, Marseille, la compétition est devenue mondiale et les enjeux de développement territorial sont dictés par une rivalité avec d'autres grandes villes d'Europe ou d'autres continents. Pour les villes moyennes-grandes (au-delà de 150 000 habitants) et les régions, l'espace de référence est plutôt européen ; elles interagissent dans le cadre de réseaux de coopération et sont reconnues comme de véritables partenaires par l'Union européenne, dont elles reçoivent des financements. La coo-pétition (alliant coopération et compétition) est probablement le terme qui qualifie le mieux le jeu auquel elles se prêtent. Enfin, pour les derniers, l'essentiel du problème d'inégalité territoriale réside dans la comparaison avec leurs voisins au niveau infrarégional (taux de chômage, proximité des équipements hospitaliers selon les départements ou les communes), voire local (accès au logement, aux écoles, aux espaces verts entre quartiers).

□ L'emboîtement France/Europe/monde ne fonctionne plus, principalement en raison des perturbations liées à la globalisation des échanges y compris informationnels, mais aussi d'un renoncement de la France à se projeter vers l'Europe depuis le début des années 2000. Faute de faire des propositions ambitieuses ou en privilégiant les alliances visant les restrictions budgétaires dans les phases de réflexion qui précèdent l'ouverture des négociations formelles, la France n'est plus en pointe dans les politiques européennes de cohésion économique, sociale et territoriale.

□ La distinction entre des gouvernants «sachant» et des gouvernés «ignorants» n'est plus pertinente pour caractériser la diffusion des connaissances en matière de développement territorial, grâce au numérique, mais aussi en raison des modes de fonctionnement en réseaux et plus diffus des territoires.

□ L'échelle d'approfondissement des inégalités territoriales coïncide de moins en moins avec celles des interventions publiques. En effet, on voit se développer des fractures de plus en plus micro, au niveau des quartiers urbains, ou au contraire macro, comme en témoigne le déclin pesant et inquiétant sur les plans économique, sociologique et démographique du grand Nord-Est de la France.

4 - Les réponses politiques sont jugées inadaptées ou insuffisantes. C'est le cas pour le désinvestissement vers les politiques de l'Union européenne pourtant fondamentales en termes de réglementation, de coopération et de financements. C'est aussi celui de l'égalité des territoires, qui reste un slogan mal compris et difficile à mettre en œuvre. Les espoirs nourris en 2012 n'ont pas été comblés. L'enchaînement économie-numérique-emploi, sur lequel avait fonctionné une grande partie du développement des années 90, semble abandonné au profit de nombreux projets d'excellence sans grande préoccupation de leurs impacts sur l'emploi et les territoires. Comparés à ceux d'autres pays développés et européens, les décideurs français font preuve de timidité face à la transition écologique et énergétique dans les projets concrets. L'administration de l'Etat est souvent critiquée dans ses modes de fonctionnement, trop surplombants, alors même qu'elle s'est considérablement affaiblie. Plus généralement, la population et des acteurs de terrain font part de leur lassitude face à la surenchère médiatique et politique.

Face à ce constat qui peut paraître sombre, nous avons été frappés par la quasi-unanimité des réponses que nous avons reçues à la question : peut-on et doit-on encore parler d'aménagement du territoire ? L'affirmation d'une politique d'aménagement du territoire national est fortement souhaitée. Elle est toutefois conçue comme exercice de mise en cohérence et de renouvellement de l'action publique, plutôt que de retour d'une prérogative de l'Etat au niveau national.

La mission a identifié dans les propos des personnes interrogées 3 objectifs distincts d'égale importance, pas forcément combinables, assignés à l'aménagement du territoire national: la cohésion sociale, autrement dit la nécessité de poursuivre l'objectif de réduction des inégalités territoriales les plus criantes ; le développement durable pour préserver les ressources disponibles et s'engager vers une transition écologique et énergétique ; l'efficacité économique pour éviter le gaspillage lié à une surenchère d'investissements non rentables et concurrents.

Pour autant, il n'est pas simple de remettre le chantier de l'aménagement du territoire sur le métier car deux obstacles majeurs doivent être surmontés :

□ le blocage des relations Etat-collectivités, qui est le fruit d'une dégradation lente de plusieurs décennies et qui est entretenu régulièrement par des « mauvaises décisions » ou plutôt le recours à de « mauvaises méthodes » ;

□ la persistance de politiques « en silo », guidées par des considérations sectorielles ne tenant pas compte de leurs effets territoriaux, ni des éventuelles contradictions entre elles.

La meilleure voie pour construire ce qui pourra devenir un nouveau « récit » territorial adapté au monde dans lequel nous vivons, et dans lequel chaque territoire pourra s'inscrire en fonction de ses spécificités, paraît donc être celle de la co-construction, avec de nombreuses incertitudes sur le point d'aboutissement final.

La mission a donc proposé une sorte de vademécum dont je retiendrai deux éléments-clés : il faut partir d'une interprétation commune, pluridisciplinaire et pluri-niveaux, multi-indicateurs, interprétation qui nous fait défaut aujourd'hui ; il faut poser quelques principes de travail qui permettront d'aboutir au « ménagement » du territoire ». Une illustration de cette notion est le déplacement qu'elle induit dans le rôle des politiques publiques de développement territorial, moins attendues pour faciliter le rattrapage des territoires les plus faibles ou les moins avancés, que pour garantir la coexistence des modèles ou des modes de développement propres à différents types de territoires. C'est une image empruntée à la politique de limitation de la contamination par les OGM et qui ressort d'un exercice de prospective européen mené par l'ORATE (observatoire en réseau sur l'aménagement du territoire européen). Elle conduit à ne pas seulement s'intéresser aux effets de percolation ou d'entraînement mais aussi aux risques de domination ou d'éviction du modèle de développement urbain ou métropolitain. Il s'agit bien sûr de tenir compte des relations entre les territoires, mais il ne fait pas sous-estimer les richesses propres à chacun d'eux qui peuvent être valorisées dans le cadre d'un développement endogène.

Pour ce qui est du changement de méthodes et de gouvernance, la mission a fait une série de propositions, qu'il est difficile de détailler ici.

□ Prendre appui sur les CTAP (conférences territoriales d'action publique) et l'élaboration des SRADDET (schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires).

□ Co-piloter nationalement la conduite du projet (CGET / collectivités via leurs associations en attendant la création du Conseil des collectivités de France).

□ Caler le calendrier sur une échéance européenne pour en faire un exercice utile, en l'occurrence 2017-2018 en vue de la future programmation 2021-2027.

□ Rénover la politique française d'aménagement du territoire.

□ Faire évoluer l'organisation territoriale française de manière pré-fédérale.

□ Bâtir et faire vivre une démocratie locale participative.

□ Remettre le monde de l'économie, de la recherche et les associations en responsabilité du développement territorial.

□ Mettre en cohérence les actions publiques selon une approche « conséquencielle » (terme emprunté au professeur Patrice Duran)

□ Adapter les outils aux objectifs poursuivis.

□ Forcer le changement des mentalités et des pratiques dans les administrations.

Je vous invite donc à lire ce rapport et serai particulièrement intéressée de recevoir vos commentaires.

Conduite de la Mission et préconisations

L'équipe de la mission dirigée par Claudy Lebreton comprenait deux autres personnes, mises à disposition par les ministères économiques et financiers, Marjorie Jouen et Clara Boudehen, également stagiaire au cabinet de la ministre Marylise Lebranchu. La mission a travaillé sept mois, de septembre 2015 à fin mars 2016, mais le rapport n'a été rendu public que début juin à la demande du cabinet du Premier ministre.

La lettre de mission, centrée sur l'aménagement du territoire en France et les conséquences de la réforme territoriale pour les relations entre l'Etat et les collectivités, posait de nombreuses autres questions majeures sur les effets de la révolution numérique pour les territoires et de la prise en compte des enjeux climatiques et de développement durable, sur l'égalité des territoires, le renouveau de la démocratie locale, la fin du cumul des mandats nationaux et locaux, les expériences européennes transposables, etc.

Le travail choisi a consisté à mener une soixantaine d'auditions de personnalités politiques ou de dirigeants administratifs, à compléter l'analyse et le recueil de propositions par 10 ateliers thématiques réunissant en tout près de 120 personnes (des élus locaux et nationaux, des chercheurs et des experts français ou européens) et par une consultation citoyenne sur Internet à laquelle ont participé 383 personnes.

Les recommandations se structurent autour de la nécessité de mener à bien un projet central de co-construction d'une ambition territoriale pour la France en Europe, assorti de deux objectifs qui sont en fait les conditions sine qua non de la réalisation de ce projet : la politique d'aménagement du territoire doit être réformée ou transformée dans sa façon de fonctionner. Elle doit devenir plus participative, en associant pleinement tous les niveaux de gouvernance depuis le niveau européen jusqu'au niveau local, mais aussi les acteurs socio-économiques et la société civile. Elle doit également produire des résultats en rapport avec les moyens mobilisés, autrement dit, elle doit devenir plus efficiente.

Le rapport comporte 38 recommandations pour faire droit à l'ensemble des préoccupations exprimées par les personnes auditionnées et répondre aux questions soulevées dans la lettre de mission.

Elles sont regroupées en familles de propositions, dont 9 sont considérées comme majeures par les membres de la mission.

- Co-construire une ambition territoriale pour la France en Europe.
- Créer un Conseil des collectivités de France.
- Nommer un Vice-Premier Ministre en charge des territoires et de la démocratie.
- Mettre en capacité d'agir nos 500 000 élus.
- Redéfinir le « contrat territorial » avec le secteur privé.
- Dynamiser les instances de démocratie locale existantes.
- Faire de la Réforme territoriale un exercice d'apprentissage collectif.
- Renouveler l'offre publique numérique au-delà de l'e-administration.
- Ouvrir des espaces de créativité et d'essai en desserrant la contrainte administrative.

***Jérôme Monod et l'équipe de la Datar
aux débuts de l'avenue Charles Floquet***





Sur le site
<http://www.cpat.fr>

La Lettre du Cercle

N° 54 - février 2017

• Directeur de publication :

- Marc GASTAMBIDE
 Président du Cercle

• Comité de lecture

- Patrice BECQUET
 - Hervé NORA

• Rédacteurs :

- Marc GASTAMBIDE
 - François ESSIG
 - Jean-Marie SIMON
 - Philippe DE CASTELBAJAC
 - Marjorie JOUEN

• Édition :

- Françoise SALOMON



LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Historique DU CERCLE

Le cercle pour L'Aménagement du Territoire, association privée et indépendante régie par la Loi de 1901, a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselin et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR, et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR.

LES MEMBRES DU CERCLE

Les membres du cercle sont, ou ont été des acteurs de l'aménagement du territoire : Ministres, parlementaires, Délégués et Directeurs à la DATAR, à la DIACT ou au CGET, Préfets, hauts fonctionnaires, Présidents Directeurs Généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain ou d'influence, ils portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR a travaillé depuis les années soixante, et dont tous ses partenaires sont ou ont été fortement marqués. Ils ont souhaité, en adhérant au Cercle, retrouver et entretenir ce climat, et agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine de notre pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national, ainsi que la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte mondial et surtout européen du vingt et unième siècle, impliquent la répartition harmonieuse des activités et de la population sur le territoire.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées au Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa réputation se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.